

RAPPORT DE LA COMMISSION

Préavis municipal no 03/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 412'000.00 pour l'implantation de deux salles de classe provisoires dans deux conteneurs superposés

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 11 mars à 19h30, pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Étaient présents :

Pour la Municipalité :

- M. Georges Cherix, Syndic
- M. Vincenzo Camuglia, Municipal
- Mme Nicole Cattano, Municipale
- M. Nicola Cassetta, Municipal
- M. Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission :

- Mme Nadia Barbey
- Mme Paola Cassetta, rapporteuse
- M. Eric Jan, président
- M. Claudio Perna
- M. Thiago Jost Traesel

En préambule, nous souhaitons remercier la municipalité pour les réponses apportées à nos questions.

Pour synthétiser le projet, l'initiative provient de la direction des écoles qui doit dissocier les classes de troisième et de quatrième (3-4P), actuellement regroupées. En conséquence, dès la rentrée scolaire d'août 2024, le nombre de classes s'élèvera à cinq. Par ailleurs, la municipalité et les parents d'élèves expriment le désir de maintenir les élèves de Villars-Ste-Croix jusqu'à la fin de la sixième année (6P) au village. Il est important de noter que les cinquièmes et les sixièmes années (5-6P) forment un cycle d'enseignement continu, dirigé par le/la même enseignant.e sur deux ans, rendant ainsi leur séparation complexe. Afin de permettre le maintien des classes à Villars-Ste-Croix dans ces conditions, mise en place d'une salle supplémentaire s'avère nécessaire.

L'installation de conteneurs constitue une solution temporaire intégrée à un projet initié il y a plus de trois ans, visant à rénover la maison de commune ainsi que la laiterie afin d'y transférer l'administration communale. Cette transition permettra de libérer l'espace à l'étage, lequel sera réaménagé pour accueillir deux nouvelles salles de classe. Cependant, le projet de rénovation de la maison de commune a subi des retards, notamment en raison d'oppositions, rendant ainsi nécessaire le recours à des conteneurs temporaires pour l'école.

La première question soulevée par la Commission *ad hoc* portait sur la quantité de conteneurs requis. Plus précisément, il s'agit de comprendre pourquoi il est prévu de construire deux conteneurs plutôt qu'un seul, étant donné que l'exigence immédiate n'est que d'une seule classe supplémentaire.

Il faut savoir que le deuxième étage a été demandé par la direction des écoles de Bussigny. En effet, dans un premier temps, il servira de classe de dégagement, puis dans un deuxième temps, possiblement dès la rentrée scolaire 2025-2026, une seconde classe de première/deuxième (1-2P) sera ajoutée. En effet, les 1-2P constituent actuellement deux demi-classes. Dans le but de former par la suite des classes complètes de 3P, cette classe supplémentaire est nécessaire. Par conséquent, les classes seront alors complétées par des élèves de Bussigny. Afin de ne pas rompre le premier cycle (1-4P) d'élèves Bussignolais qui monteraient en 3P afin de compléter les classes, la création de cette seconde classe de 1-2P devient alors nécessaire.

Concernant l'intégration d'élèves de Bussigny pour combler les effectifs des classes, il est probable que ces élèves proviennent des quartiers actuellement en expansion. L'afflux anticipé de nouveaux résidents à Bussigny entraîne, de ce fait, une augmentation de la demande pour de nouvelles classes d'enseignement. Dans un premier temps, la direction des écoles enverra une communication aux familles concernées. Cette démarche a pour objectif de trouver les volontaires désireux d'inscrire leurs enfants dans les classes proposées à Villars-Ste-Croix.

Des craintes concernant le manque d'enfants de Villars-Ste-Croix ont alors été émises quant à la seconde classe de 1-2P. La Municipalité a énoncé que le nombre d'élèves Cancoires qui commencent l'école variait selon les années entre 6 et 14 enfants. De plus, lors de discussions avec les communes environnantes, il a été fortement conseillé de prévoir plus de classes, en raison de la forte évolution démographique prévue pour les prochaines années. En effet, l'Ouest lausannois compte actuellement 80 000 résidents. Il est projeté que cette population atteigne environ 120 000 habitants d'ici l'année 2030.

Ensuite, une précision a été demandée en ce qui concerne la page 4 du préavis, il s'agit effectivement de 6 classes en tout, soit quatre d'entre elles dans le collège, comme cela est le cas aujourd'hui et deux dans les conteneurs.

Une question supplémentaire a été soulevée concernant la superficie desdits conteneurs prévus pour les salles de classe. La législation en vigueur spécifie que la surface minimale requise pour de telles installations est de 72 à 78 mètres carrés. Or, les conteneurs proposés représentent une surface de 69 mètres carrés, ce qui est légèrement inférieur à la norme légale. Néanmoins, suite à l'évaluation du projet par la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC), une dérogation a été octroyée, car il s'agit d'une construction provisoire. Le représentant cantonal a également effectué une visite sur site, a examiné la demande de permis de construire et a d'ores et déjà approuvé le projet dans les termes actuels.

En ce qui concerne l'aménagement des conteneurs, l'entrée sera située à l'emplacement actuel du bac à sable. Le rez-de-chaussée sera équipé d'une rampe pour assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, tandis que l'accès au premier étage se fera par l'escalier. Chaque niveau comprendra

six modules, chaque module mesurant 2,40 mètres de largeur pour 6 mètres de longueur. Le premier module sera aménagé avec des WC, un lavabo ainsi qu'un vestiaire, et les cinq modules restants constitueront l'espace de la salle de classe. Chaque module disposera de deux fenêtres, portant le total à dix fenêtres pour l'ensemble de la salle de classe. À la fin des travaux de construction du collège, tout le matériel utilisé dans les conteneurs sera transféré dans les salles de classe permanentes.

Il nous est aujourd'hui demandé de voter pour trois ans de location de ces portacabines. En effet, dans la planification de la Municipalité, la maison de commune devrait être terminée fin 2025, afin de pouvoir modifier le bâtiment du collège en 2026. D'ici là, d'autres préavis seront alors soumis pour approbation au Conseil général.

Il est essentiel de reconnaître que nous sommes confrontés à une situation d'urgence. Dans l'éventualité où le préavis serait approuvé, l'installation des conteneurs se déroulerait dans les plus brefs délais, étant donné que ces structures doivent être opérationnelles pour le 19 août 2024, coïncidant avec le début de l'année scolaire. En cas de rejet du préavis, le risque qu'une classe de Villars-Ste-Croix soit réaffectée définitivement à Bussigny est réel, étant précisé qu'en réalité il s'agirait de deux niveaux scolaires, soit les 3-4P, soit les 5-6P puisque dans les deux cas, il s'agit de classes qui sont gérées deux ans de suite par un.e même enseignant.e. La Commission soulève l'importance de maintenir les enfants dans le système scolaire local jusqu'à la 6P, soulignant que cela contribue significativement à la cohésion sociale.

En conclusion, la Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

1. Vu le préavis municipal no 03/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 412'000.00 pour l'implantation de deux salles de classe provisoires dans deux conteneurs superposés,
2. Oûi le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
3. Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'accepter le préavis tel que présenté.

Villars-Ste-Croix, le 14 mars 2024



Président



rapporteuse